

PRIX INFRASTRUCTURES POUR LA MOBILITÉ, BIODIVERSITÉ ET PAYSAGE



RÉSULTATS DU PRIX IMBP 2018

"INFRASTRUCTURES POUR LA MOBILITÉ, BIODIVERSITÉ ET PAYSAGE"

Les lauréats 2018 du Prix "Infrastructures pour la mobilité, biodiversité et paysage" (IMBP) ont été désignés le jeudi 27 septembre 2018 par un jury présidé par M. Jean-Pierre THIBAUT, Inspecteur Général de l'administration du développement durable au CGEDD et de 10 membres du jury. Ce jury composé de représentants des secteurs publics et privés dans le domaine des infrastructures et de l'aménagement ainsi que de médias partenaires du prix, s'est prononcé à l'appui d'analyses des dossiers réalisées par le



Organisé par l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM) et l'ensemble des signataires de la Convention d'engagement volontaire¹ depuis 2010, le Prix IMBP a lieu chaque année.

Il récompense les meilleures initiatives prises par les acteurs impliqués à différents niveaux de projets de requalification et d'exploitation des infrastructures de mobilité (conception, construction, gestion, entretien et aménagement). Les infrastructures concernées comprennent les routes, les rues, les voies vertes, les espaces publics urbains, les voies ferrées et fluviales, les ports et les aéroports.

Enfin, ces actions doivent œuvrer en faveur de la préservation, de la restauration et de la valorisation des écosystèmes de la biodiversité et du paysage.

PARTENAIRES MÉDIAS



¹ Le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, l'Assemblée des départements de France, la Fédération Syntec Ingénierie, la Fédération Nationale des Travaux Publics, l'Union des Syndicats de l'Industrie Routière Française et le Syndicat Professionnel des Terrassiers de France.

LES LAURÉATS 2018 DU PRIX IMBP

GRAND PRIX IMBP 2018 ex aequo

Le projet « Aménagement et mise en sécurité de la route départementale 914 entre Banyuls-sur-Mer et Cerbère » porté par le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales.

Située le long de la côte rocheuse nommée « Côte-Vermeille » entre Perpignan et Cerbère, la route départementale RD914 est une route à forte fréquentation touristique composée de nombreuses courbes à l'origine de difficultés de circulation et de sécurité. Sa situation géographique ainsi que sa renommée de route patrimoniale – la traversée de paysages de falaises et de côtes rocheuses, et notamment le site classé du cap Béar et de l'anse de Terrimbo, ainsi que de sites Natural 2000 avec de forts enjeux liés à la flore, aux reptiles et surtout aux oiseaux – entraînent de nombreuses contraintes liées à l'environnement et qui contribuent à dégrader les conditions de circulation.

L'objectif du Conseil Départemental est donc d'améliorer les conditions de circulation et la sécurité des usagers ; notamment au regard du risque incendie et de l'accès au secours en cas d'accident, ce qui demande l'élargissement de la chaussée et la sécurisation des dessertes locales. La sécurité des piétons et des cyclistes sera augmentée par les meilleures capacités de déport. Enfin, la faible visibilité engendrée par les virages à front de falaise sera compensée par les nouveaux rayons de courbure et gabarit, qui permettront le croisement de tout véhicule à n'importe quel endroit de ce tronçon de la RD914.

Le postulat de l'aménagement est de s'inscrire dans l'existant, limiter les emprises et valoriser un itinéraire patrimonial de la Côte Vermeille, tout en intégrant les enjeux de biodiversité. Les travaux du tronçon Banyuls-sur-Mer à Cerbère ont débuté en novembre 2017, pour la première section et se termineront, pour la dernière section, en 2021, soit une dizaine d'années entre le début des études préalables de 2006 et le début de ces importants travaux.

À travers ce projet le Département des Pyrénées-Orientales permet une modernisation et une sécurisation du tracé de la RD914. Cela est réalisé tout en évitant au maximum de porter atteinte à l'environnement d'un site classé.

Contact presse : Conseil Départemental des Pyrénées Orientales : Jacques MARTIN (Directeur des infrastructures et déplacements)
– jacques.martin@cd66.fr – Tél : 04 68 85 88 01

GRAND PRIX IMBP 2018 ex aequo

Le projet « Transformation de l'entrée de Ville du Havre par la requalification de l'ancienne RN15 » porté par le Ville du Havre, en partenariat avec l'agence L'Anton & Associés.

Le Havre est une ville portuaire, doublement attractive pour son front de mer et le classement de son centre au patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est dans ce contexte que s'est inscrit le projet de revalorisation de l'entrée de ville, anciennement desservie par la RN15. Ce vaste territoire était défiguré par des ouvrages routiers monofonctionnels et une circulation toujours plus dense sur les boulevards Churchill et Léningrad qui ne correspondaient plus aux besoins et aux attentes des riverains. L'enjeu était de redonner une place à l'humain et à la nature. Lauréats de l'appel à projet lancé par la Ville en partenariat avec l'Etat pour la requalification de ce territoire, la maîtrise d'œuvre a été confiée à l'agence L'Anton et associés.

Réaménager ce linéaire engageait l'image de la Ville dans son ensemble. Il était donc souhaitable de limiter l'envahissement de l'univers automobile, de recréer des espaces de fertilité et de favoriser le développement de nouveaux usages.

L'entrée de la ville du Havre par les boulevards Churchill et de Léninegrad présentait un profil transversal très routier avec contre-allée au Nord et contre-voie au Sud. Entre cette contre-voie Sud et les boulevards, un terre-plein de près de 1 km de long et d'environ 50 m de large était occupé par trois stations essence, des parkings sous utilisés et quelques activités en déshérence. La proposition visait à réaménager la voie en réemployant au maximum l'existant. Au Nord, les contre-allées sont requalifiées et replantées d'alignements. La plateforme de chaussée est ramenée à 2x2 voies en section courante. Une promenade piétonne et cycle est créée au Sud sur les emprises de chaussées récupérées. Les carrefours sont rétablis à niveau. Les PSGR sont supprimés. Un pont est démoli au carrefour d'entrée aux « Docks Vauban » pour valoriser l'accès au centre-ville et la qualité des équipements créés ou en projet. En lieu et place des stations-services, un parc est créé entre la promenade Sud des boulevards et la contre-voie sur une largeur de 30 à 50 m. La démarche d'aménagement entamée en 2005 est aujourd'hui mise en œuvre aux deux tiers.

La proposition permet un bénéfice au niveau des usages, désormais multipliés et sécurisés. L'aménagement tient compte de l'histoire du site ainsi que du contexte local : le projet redonne en entrée de ville cette ambiance d'estuaire, espace de rencontre entre le fleuve, ses roseaux et l'espace urbain. Il intègre aussi la fonctionnalité écologique. La création de promenades, d'un parc linéaire composé de petits squares à thème, d'un belvédère et d'un vaste Parc des Roselières redonne une place de choix à la végétation et offre près de 5 ha d'espaces verts nouveaux. Enfin le système de gestion des eaux pluviales a été complètement revu grâce à l'installation de noues et de plantations adaptées favorisant la dépollution de la nappe phréatique. Toute l'image de la ville est ainsi requalifiée.

Contact presse : AGENCE L'ANTON & ASSOCIES : Jean-Marc L'Anton (Directeur technique de l'infrastructure) – agence.lanton@wanadoo.fr – Tél : 01.49.12.10.90

MENTION SPÉCIALE DU JURY « GÉNIE ÉCOLOGIQUE »

Le projet « Reconversion de la Route blanche en voie verte » porté par le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard.

Située sur la commune de Cayeux-sur-Mer, entre les hameaux de la Mollière et du Hourdel, la Route Blanche est aujourd'hui une voie verte. Cet ancien chemin de grande communication construit en 1895 pour favoriser l'accès des pêcheurs cayolais au port du Hourdel, puis transformé en route touristique en 1968 en vue du développement de la côte picarde, a été partiellement endommagé par une tempête marine en 2008.

La route a été fermée à la circulation automobile puis, compte tenu de la qualité paysagère et environnementale du site, l'axe a été immédiatement investi par les circulations douces. Néanmoins, les pratiques de découverte du territoire non encadrées ont engendré des dégradations sur le cordon dunaire et les habitats naturels - une voirie ponctuellement ensablée ou dégradée - du stationnement anarchique aux extrémités de la voie - une profusion de panneaux divers – de sorte que la qualité paysagère et environnementale du site pâtit de cette situation.

L'étude de définition-programmation réalisée dès 2011 a permis d'apporter des réponses et de poser les bases d'un projet de reconversion en voie verte raisonnée et raisonnable, tout en intégrant la gestion et la préservation de l'environnement, conformément aux exigences du Plan de Gestion de la zone de Protection de Biotope qui borde la voie. Le scénario retenu traite de l'ensemble des dysfonctionnements observés en prenant soin de considérer le cadre réglementaire inhérent au site, tout en impactant positivement les milieux naturels et le paysage.

Contact presse : Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard : Florian BOUTHORS (Direction de l'Aménagement) – florianbouthors@baiedesomme.fr – Tél : 03.22.20.11.78

MENTION SPÉCIALE DU JURY «CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES »

Le projet « Restauration de continuité écologique au col de la Crusille : création d'un passage à petite faune sur la RD916 » porté par le Département de la Savoie.

Le col de la Crusille constitue un des principaux sites de reproduction des amphibiens du département. La migration de ces derniers est pénalisée par la traversée de la RD 916. Jusqu'à présent, les associations locales se mobilisaient afin d'équiper le site de filets et de seaux en vue d'éviter les écrasements. Après 8 ans d'implication, le réseau de bénévoles s'essouffle, mais les enjeux persistent.

Aussi, le département de la Savoie a décidé d'engager des démarches pour la réalisation de passages petite faune sur ce secteur en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels qui lui, va intervenir sur le foncier et la gestion des milieux afin d'aboutir à une opération globale de sauvegarde des amphibiens. Le projet, construit en étroite collaboration avec les associations, vise à équiper 360 m d'accotement de route départementale avec des systèmes de guidage et à aménager sept traversées sous chaussée avec des contraintes fortes en matière de niveau d'eau (le marais est à - 0,70 cm du niveau de la chaussée).

La conception de cette opération est menée en interne grâce aux données naturalistes de qualité collectées depuis 2009 par l'association « Patrimoine sauvage ». Cette transversalité dans le projet permettra aux équipes du département de monter en compétence en matière de prise en compte de la faune dans les aménagements routiers.

Contact presse : Département de la Savoie - Stéphane LASCOURS (Direction de l'environnement et du paysage) – stephane.lascours@savoie.fr – Tél : 04 79 96 75 00

Contact presse : marine.havard@idrrim.com | 01.44.13.32.99 | www.idrrim.com

Créé en 2010, l'IDRRIM (Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité) fédère l'ensemble des acteurs publics et privés de la communauté des infrastructures de transport. Plateforme d'échanges, l'IDRRIM a vocation à répondre aux problématiques de ses adhérents, à concevoir des documents de référence et promouvoir le savoir-faire français à l'international.